

JG/MM.-
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 5 OCTOBRE 1961

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES
INTERIEURES ET DE LA DEFENSE

///) ECRET DU PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE

N° 305 /PR/CAB/MAID-P.-

SOMMAIRE :

///E ////) RESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Nomination

--:-

AM IATIONS :

Original	I	VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant
JORD	I	Constitution de la République du Dahomey;
MAID	4	VU la Loi N°59/I6/AID du 9 Juillet 1959 fixant
MEPT	I	la liste des emplois Supérieurs de la Répu-
SGCM	8	blique du Dahomey dont la nomination des Ti-
PCM	8	tulaires est faite par le Président de la
DF	2	République, le Conseil des Ministres étant
CF	I	obligatoirement entendu;
SF	5	VU les nécessités de service;
FB	I	SUR la proposition du Ministre des Affaires
FP	I	Intérieures et de la Défense;
CD	I	Le Conseil des Ministres entendu;
Trésor	I	
Préf.Nord-Ouest	I	
S/Préf.Djougou	I	
Arm.Radio	2	
Intéressé	I	

- ///) E C R E T E -
-+++++

ARTICLE 1er.- M. BADJANGA Gaston, Instituteur-Adjoint précédemment en service à Péhounco (Sous-Préfecture de Kouandé) est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Djougou.

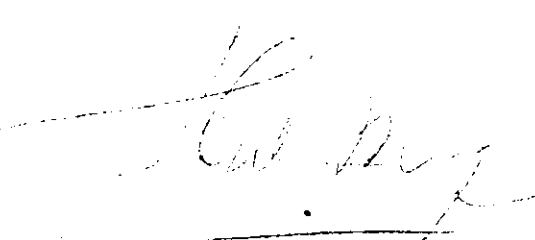
ARTICLE 2.- Le présent Décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Par Le Président de la
République

Le Ministre des Affaires
Intérieures et de la Défense

Le Président de la
République

M.AROUNA.-


Hubert MAGA